



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales
Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

—
Réf: CL
Courriel: dsas@fr.ch

Aux organisations concernées

Fribourg, le 15 mars 2020

Structures d'accueil extrafamilial – Informations importantes

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Etat a décidé ce vendredi de l'arrêt de l'exploitation ordinaire des structures d'accueil extrafamilial.

Pour rappel, les structures d'accueil extrafamilial qui interrompent totalement leur exploitation sont les suivantes : groupes de jeux, ateliers de jeux, ateliers et groupes de jeux nature ou en forêt, ateliers et groupes de jeux à la ferme, maternelles, Spielgruppe, Waldspielgruppe, garderies, haltesgarderies, etc.

Les structures garantissant la conciliation de la vie familiale et professionnelle (crèches, accueils extrascolaires, assistantes parentales et mamans de jours indépendantes) **sont néanmoins tenues d'offrir un service minimum. Elles ne ferment donc pas ce lundi.**

Ces structures ont été contactées ce vendredi et ont reçu un message (en annexe) du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) avec des explications d'ordre général. Nous constatons aujourd'hui que, si certaines structures ont informé correctement les parents, d'autres ont néanmoins décidé de fermer lundi.

Nous les contactons à nouveau à ce jour pour leur expliquer la situation et assurer qu'elles informent de manière correcte les parents aujourd'hui. Il s'agit d'éviter, dans la situation très tendue actuelle, que des parents qui travaillent notamment dans le domaine hospitalier ou de la Police se retrouvent sans solution de garde. Les critères seront affinés en début de semaine. Une liste pour établir l'inventaire des enfants prioritaires sera transmise par les structures au SEJ pour chaque jour.

Des questions se posent encore concernant l'application de la décision du Conseil d'Etat, nous en sommes conscients et espérons pouvoir compter sur votre compréhension. Elles seront traitées ces prochains jours. Nous cherchons des solutions satisfaisantes pour toutes et tous.

Nous tenons toutefois à clarifier certains éléments soulevés lors de la séance de ce samedi et qui nous semblent essentiels au vu de la situation :

- > L'idée de concentrer les enfants de parents qui ont droit à une place (service minimal) au sein d'une seule structure n'est pas pertinente d'un point de vue épidémiologique.

> L'augmentation du nombre d'enfants placés auprès des assistantes parentales n'est pas pertinente pour la même raison.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Claudia Lauper
Secrétaire générale

Annexes

—

mentionnés

Copie

—

Service de l'enfance et de la jeunesse, M. Stéphane Quéru, chef de service
Préfectures

Association des communes, Mme Micheline Guerry Berchier

